

**L'HOMME**

**L'Homme**

Revue française d'anthropologie

**170 | 2004**

**Espèces d'objets**

---

## Objets de peu

Les marchés à réderies dans la Somme

Octave Debary et Arnaud Tellier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/24802>

DOI : 10.4000/lhomme.24802

ISSN : 1953-8103

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2004

Pagination : 117-137

ISSN : 0439-4216

### Référence électronique

Octave Debary et Arnaud Tellier, « Objets de peu », *L'Homme* [En ligne], 170 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2006, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/24802> ; DOI : 10.4000/lhomme.24802

---

# Objets de peu

## Les marchés à réderies dans la Somme

Octave Debary & Arnaud Tellier

*Quoi qu' ch'est qu' ein rédeux ? sinon l' geint  
Qui da l' fond de s' chervell' ratruche<sup>1</sup>*

**L**E DIMANCHE au petit matin, dans les villages de la Somme, la place de l'église ou de la mairie s'anime avec la venue d'une caravane composée de voitures familiales, de camionnettes, de fourgonnettes dont le chargement est déposé sur un emplacement réservé et loué. En ce mois de décembre, les affiches annoncent l'événement depuis une quinzaine de jours, attachées aux panneaux de signalisation routière, aux piquets de pâture ou aux arbres longeant la route, collées sur les encarts promotionnels de l'hyper-marché : « Dimanche 3 décembre, Réderie à Canaples ».

Au défilé des voitures succède le ballet du vide-voiture. Ils arrivent par caisses, cartons, sacs plastiques. Ils sont dépaquetés, déballés. L'ouverture officielle est fixée à 7 heures. À 6 heures 30, il y a déjà du monde. On précède l'heure du rendez-vous pour répondre à leur appel. Les vendeurs déchargent, les premiers acheteurs regardent, surveillent pour s'assurer les bonnes prises. Ils ne sont pas encore exposés. Leur apparition coïncide avec le lever du jour. Pot-au-lait, poupée Big Jim, cruche, chaussures, crucifix en plâtre, affiche de Johnny Hallyday, aquarium, ramequins, trophée de chasse, vaisselle, whisky 10 ans d'âge, couvre-lits, table basse, scie, statuette en porcelaine, verre à liqueur, bêche, plaques émaillées, carafes, rétroviseur, briquets...

Dès le milieu de la matinée, il devient difficile de trouver une place où se garer. La théâtralisation de l'encombrement prend corps dans l'affluence du marché. Le mouvement des participants vient rejouer la mise en circulation des objets. Comme le rappelle la responsable de la vente des cafés et

1. « Qu'est-ce qu'un rédeux ? sinon celui qui creuse dans le fond de sa cervelle » (*Conférences des Rosati picards* 1905 : 13, notre traduction). « Rédeux » désigne les participants, acheteurs comme vendeurs, aux marchés à réderies.

sandwiches, « le jour de la réderie, à partir de 11 heures c'est toujours le bordel ». Les participants, au gré des rencontres et des heurts, reproduisent la posture des objets mélangés et serrés les uns contre les autres. Le regard commande la circulation. On marche au rythme des coups d'œil adressés aux étals ; on choisit le bon, s'assurant d'un bazar conséquent, puis on se faufile entre les corps pour s'approcher. L'accès se fait au prix d'entassements et de bousculades. S'ensuit le pas pour parvenir aux objets qui se tiennent sur le trottoir. Désormais à portée de main, ils peuvent être appréciés par le toucher. L'alliance se noue entre l'acheteur et l'objet.

Les marchés à réderies sont apparus dans la Somme au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui concerne la ville d'Amiens, on trouve trace d'un arrêté municipal datant de 1814 relatif aux « marchands brocanteurs exposant haillons, bouquins et autres marchandises de cette espèce ». C'est en 1888 qu'un second acte administratif qualifie cette manifestation de « marché dit à la Réderie qui consiste en la mise en vente de vieux objets, tels que ferraille, meubles, livres, etc., d'oiseaux et de lapins pour amateurs »<sup>2</sup>.

Le terme *réderie* désigne un objet usagé au point de n'être presque plus rien ; un objet devenu peu de chose. Utilisé dans la Somme, ce mot est un subrégionalisme, d'emploi essentiellement oral. Une réderie se rapporte à la fois à l'objet qui reste et à ce qui reste de l'objet. Il désigne également un animal, parfois un homme, caractérisé par son état chétif. Objet, animal ou homme, il manque à la réderie une part de vitalité. Son être, réduit à la précarité, objecte à la disparition et à la destruction. Ces objets sont mis à part, écartés des lieux de vie et relégués dans les réduits ou les greniers. Après quelque temps, ils peuvent être sortis de leur attente pour être vendus sur ce qu'on appelle les « marchés à réderies » (dits « réderies »), communément nommés vide-greniers, braderies ou foires à tout dans les régions et départements avoisinants (Ile-de-France, Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Oise, Aisne...). La réderie est un marché aux objets réduits dont l'importance dans la Somme se mesure à son succès. Il se tient plus de 550 réderies par année sur ce territoire. Si aucune statistique officielle n'a été établie à ce sujet, on peut penser que leur fréquentation dans le département dépasse celle des églises, des musées et de tout autre lieu ou pratique dominicale.

L'une de nos informatrices, enseignante en retraite, rattache l'origine rurale de la réderie à la disparition du dernier occupant d'une maison. Après le partage familial des biens du mort, les objets non voulus, non repris, étaient soumis à un interdit de destruction. Jeter les objets restants,

2. Arrêtés municipaux du 16 juin 1814 et du 10 avril 1888, cités in *Conférences des Rosati picards* 1905 : 17-18.

prolongements du corps du défunt, aurait porté atteinte à sa mémoire en préjugant du sens et de la valeur qu'il leur attachait. La réderie constituait un des moments du travail de deuil. Les objets étaient sortis et déposés devant la demeure du défunt pour être revendus à la communauté villageoise, juge de l'intérêt à leur porter. Le moment de deuil implique de savoir accompagner, selon des règles, ces objets que l'on va céder, quitter.

## Objets de peu et objets vides

Étant originaires de la Somme, la décision de prendre le marché à réderies comme objet de recherche nous engageait à analyser une pratique et un savoir qui jusqu'alors relevaient d'une participation spontanée, d'une connaissance immédiate. Pris dans la tension méthodologique entre le jeu participatif (comme condition d'accès au savoir) et la tentation d'ignorer les règles de la réderie (comme condition d'une coupure avec le savoir local), notre geste inaugural se porte sur une boîte de whisky (10 ans d'âge). Nous la soulevons, pour expertiser son être. Est-elle bien là, toujours là ? Notre geste d'autopsie s'ignore en tant que tel. Dans la maladresse discrète mais réelle de vérifier sa plénitude, nous secouons la boîte pour sentir la vie d'une bouteille. Elle est absente, terminée, bue. Le vendeur éclate de rire : « Vous croyez quand même pas qu'il y a la bouteille et qu'en plus elle est pleine ! » Pour le vendeur, le comique de la situation repose sur l'ignorance des règles du jeu de la part de l'ethnologue : « on ne sait jamais »<sup>3</sup>. Ici nous ne sommes pas dans un supermarché. On achète le reste de ce qui n'est plus, le souvenir de ce qui a été : une boîte de whisky, vide.

Les objets de réderie sont des objets de peu. De peu de vie. D'encore trop de vie pour être congédiés de tout avenir et envoyés aux poubelles sans réutilisation. Le presque-plus-rien est l'occasion de quelque chose. On peut prendre au sérieux les mots de Marcel Mauss qu'aimait rapporter Michel Leiris, d'après lesquels on en apprend autant sur nos sociétés à partir d'une boîte de conserve qu'avec son bijou le plus somptueux (Jamin 1996 : 18)<sup>4</sup>. L'importance des objets de réderie se signale par la place excep-

3. Sur le terrain, il arrive que ce soit à l'occasion d'un ratage participatif que l'on découvre son objet (Jamin 1987). Ratage fondé sur un non-partage normatif du savoir qui, en tant que tel, informe autant qu'un savoir partagé. Le savoir ethnographique s'éveille dans l'épreuve de la différence : « L'accord passe inaperçu ; la différence est magnifiée. Le "fait" de différence procède donc non seulement d'un diagnostic (évaluatif) d'erreur mais aussi d'une sélection (normative) » (Lenclud 1995 : 28). L'objet ethnologique semble condamné à apparaître dans la séparation du savoir de l'ethnologue et de celui des gens qu'il étudie. Nigel Barley (1986 : 153) résume avec humour la situation par le « théorème » suivant : « Si la culture que vous étudiez commence à vous paraître normale, c'est qu'il est temps de rentrer chez vous. »

4. Cette posture se rapporte à ce que Denis Hollier a qualifié de « charité épistémologique » (1991 : xvii). L'intérêt de connaissance en ethnologie n'a pas à hiérarchiser les objets qu'il serait digne ou indigne d'étudier.

tionnelle qui leur est donnée : au centre du village ou dans des lieux communitaires (foyer rural, salle municipale). De dimanche en dimanche, les marchés à réderies permettent la migration éphémère des objets. Déposés au grenier comme lieu de retraite, on ne leur offre plus la possibilité d'une rencontre quotidienne, d'une vie au jour le jour. Dans ce lieu d'attente, certains sont conservés jusqu'à la mort de leur propriétaire, laquelle ouvre la possibilité d'un héritage, d'autres sont transmis du vivant de leur propriétaire (à la famille, aux amis, à des proches...), d'autres encore sont destinés au marché à réderies. Ces différents destins de l'objet attestent de la valeur du reste : « Le résidu n'est pas à détruire, il n'est qu'une ressource, dans l'attente d'un retour » (Dagognet 1997 : 89). Ces objets de peu que l'on ne désire plus conserver, même au grenier, qu'il faut vider, revoient le jour lors des réderies. En les sortant et en les exposant, on leur offre une alternative à l'abandon, au débarras sans échange.

On remise sur ces marchés ce qui a vécu à nos côtés. Cependant, il ne peut s'agir d'objets d'une intimité que l'on se refuse de déballer en public. Demandant si le portrait d'un vieil homme était une photo de famille, la vendeuse rétorque : « Jamais de la vie ! Je ne vendrais pas un portrait de mon grand-père. » De parenté éloignée, l'objet de réderie, passé d'usage, passé de goût, ne doit être ni trop proche, ni trop anonyme. Il ne se distingue pas, il est divers, banal. Ce n'est pas seulement de se trouver perdu parmi une accumulation d'objets qui le fait passer inaperçu. C'est en vertu de son caractère commun qu'il a sa place sur la réderie. C'est ainsi qu'il est considéré comme étant possiblement d'intérêt collectif. Pour autant, ce caractère commun n'interdit pas une certaine spécificité qui se figure sous la forme du manque ou du vide. La statuette d'un chasseur dont le fusil est brisé, une bouilloire sans poignée, une scie qui ne coupe plus, une boîte de « Tic-Tac » sans « Tic-Tac », des échantillons de parfum sans parfum. D'un briquet ne subsiste plus la flamme, du whisky reste l'emballage que l'on déballe à la vente : 3, 2, 1 euros, 80, 50 cents. Que contiennent ces objets manquants et vides ? Ils recèlent ce que l'on vend d'eux : la vie comme patine du temps perçu dans leurs ébréchures, leurs fêlures, leur craquelé, leur effacement, comme autant de signatures de l'histoire. Ces signes fournissent aux objets une texture où peut se lire leur itinéraire. Le peu et l'absence donnent sens à la présence de ces objets, en tant qu'ils consignent l'histoire. Ce type de marché relève d'un commerce relatif aux emballages que l'on rend vide contre remboursement. Le temps de gardiennage a été délégué à un autre<sup>5</sup>. Le prix de la consigne est la récom-

5. Une des qualités de la rencontre avec l'objet tient au sentiment qu'il nous attendait. « J'ai l'impression qu'ils m'attendent », affirme l'un des personnages du film d'Agnès Varda, *Les Glaneurs et la glaneuse* (2000), à propos des objets qu'il ramasse sur la voie publique.

pense d'une conservation. L'objet garde en lui une histoire que l'on vient reprendre. Son rachat est indexé sur sa valeur résiduelle. L'objet résiduel nous réfléchit par son pouvoir de dire l'histoire et l'humanité dont il a été investi et qui demeure irréductible comme reste. C'est là que réside la possibilité du témoignage comme preuve d'existence. Par cette souveraineté du vide, l'objet se prête à l'échange.

## Étals et installations

La grand-mère, le père, la mère et les deux enfants : une famille venue du Santerre (plaine agricole située à l'est de la Somme) investit la réderie selon une répartition générationnelle de ses objets. Son espace de vente se compose de deux étals et d'un emplacement au sol. Sur le premier étal, le père vend ses collections et passions passées. Les magazines de cyclisme *Miroir-Sprint* des années 1950, près d'une centaine de disques vinyle, une série de briquets en laiton, un ensemble d'armes à feu hors d'usage. Ces collections sont exposées avec soin et marquées du signe du manque. De nombreuses pièces sont déjà parties lors de réderies précédentes. Lorsqu'il est amené à présenter ses objets, le père commence par expliquer : « Il ne me reste que ça. » Sur l'autre étal, la mère vend les objets du quotidien que la famille a utilisés. Linge, vaisselle, brosses, ustensiles en tout genre dont l'usage domestique est assigné à la femme. L'emplacement au sol est confié à la descendance, aux enfants. Il s'agit pour eux de faire avec et comme leurs parents. À terre se trouvent les objets familiaux les plus usagés (sacoche, réveil, perceuse électrique) et leurs objets d'enfance (jouets, coupes et médailles sportives). L'ensemble des objets mis en vente vise autant au débarras qu'à l'acquisition d'objets à venir. Pour la petite fille, le bénéfice de la vente de ses jouets lui permettra d'acheter un vélo. La grand-mère, quant à elle, n'a pas de place fixe, elle va et vient à l'intérieur de ce dispositif familial, aidant au passage les enfants dans cet apprentissage. C'est au père que revient l'autorité dans la décision de vente des objets.

Dans cette répartition des rôles, l'étal répond à une scénographie du trop-plein. Il convient d'occuper tout l'espace loué jusqu'à l'encombrer afin de reproduire l'état de surplus qui justifie la présence des objets. Il est nécessaire de réunir un nombre suffisant d'objets pour participer à la réderie (en moyenne près de deux cents par étal à Canaples). L'excès de présence des objets donne sa condition à la réderie et au débarras. Le débarras de la réderie comme mise en désordre « du tout et du n'importe quoi » fait sens. On ordonne un dispositif d'absence de tri, signifiant par là que tous les objets sont dignes d'être présents. Cette absence de hiérarchisation rend l'acheteur responsable du tri. L'objet a une valeur que

l'acheteur doit reconnaître au milieu du tout. Il va chercher du regard, puis à la main, les objets fondus dans l'hétérogénéité des étals.

Cette scénographie du désordre est indiquée par la manière dont la famille du Santerre dispose ses objets, ordonnancés également d'après les chances supposées de leur rachat. La famille accorde à certains objets le droit d'être attablés et d'en surplomber d'autres. L'aplomb des premiers contraste avec la précarité de ceux qui reposent à terre. Le degré d'abandon s'inscrit dans l'espace. Les objets situés au second plan de l'étal disposent de plus de temps. Plus le vendeur est prêt à céder l'objet, plus celui-ci est mis en avant de l'étal. Il s'agit moins de normes explicites que d'un savoir et d'une manière de faire individuels. La disposition des objets traduit la valeur qui leur est encore attachée – et par suite leur prix. Les objets tout au bord de la table sont à deux doigts de partir, au double sens d'être vendus et de tomber. De ces plus ou moins bonnes postures découlent une approche et un rapport différents de la part de l'acheteur. Alors que les objets posés par terre nécessitent de se pencher, les objets disposés sur l'étal demeurent dans une proximité plus immédiate, à portée de main. Ils sont littéralement à saisir. « C'est maintenant ou jamais. »

### La valeur du partage

Les objets ont pu sortir de leur grenier parce qu'ils ont été sollicités par leur propriétaire. Celui-ci, en devenant vendeur, va à son tour se placer en retrait, derrière son étal. Il ne vient pas au-devant de la demande, laissant aux objets le soin de mobiliser l'acheteur. En s'effaçant derrière eux, la place leur étant consacrée, le vendeur adopte leur ancienne posture, ne disposant lui-même que d'une place réduite. Il patiente, incorporant l'attente dans laquelle se trouvaient les objets.

Dans l'acte d'acquisition, une réciprocité s'engage entre l'objet, le vendeur et l'acheteur. Dans un premier temps, l'acheteur regarde l'objet, puis son propriétaire. Pour répondre à cet intérêt, le vendeur rend son regard à l'acheteur, puis à l'objet. Chacun jauge, juge, la distance qui les sépare. Si le vendeur juge l'acheteur « extérieur » à son objet et donc à son histoire, se pose la question de la reconnaissance communautaire : qu'est-ce que l'acheteur partage avec le vendeur ? À l'intérieur de ces modalités de reconnaissance s'engage la fixation du prix. Le prix, à entendre comme accord sur la transmission de l'objet, se fixe autant à « la tête du client » qu'à celles du vendeur et de l'objet. On cède l'objet à bas prix, « à prix d'ami », entre personnes qui partagent une connaissance de l'objet. Celle-ci s'exprime par des phrases qui questionnent le vendeur à partir de la singularité de l'objet. On ne le nomme pas, ce qui reviendrait à manquer de

discernement quant à ses particularités : « Celui-là, il vient d'où ? », « C'est rare un rouge comme ça ». Les prix les plus élevés s'appliquent aux personnes qui s'éloignent de ce régime familial. Ce prix de l'exotisme (payé par les gens des villes et autres étrangers) relève d'un droit de douane, d'une franchise touristique. Comme le rapporte un vendeur : « Tout à l'heure j'ai vendu une vieille boîte à clous pour 10 euros. Même pleine elle vaut pas ça. De toute façon, c'est pas de ma faute s'ils n'y connaissent rien. » Il ne s'agit pas de voir dans l'aveu de cette surévaluation une question d'argent, voire une arnaque. Les prix se fixent en fonction d'une connaissance partagée de l'objet. Ils donnent l'indice communautaire de la transmission. Si, par le truchement de son objet, le vendeur n'est pas reconnu pour son histoire (si l'acheteur « n'y connaît rien »), alors il peut exiger un gain financier. L'argent est ici la contrepartie (le prix à payer) d'un non-partage de l'histoire.

## Le sériel

Les réderies étant affaire de débarras, elles demeurent une activité amateur pour les vendeurs. Elles sont légalement limitées à deux participations dans l'année afin d'éviter toute dérive professionnalisante. Dans le cas contraire, la professionnalisation de la réderie indique le passage à la brocante ou à la pratique de l'antiquaire. L'exemple de Laurent Désérable montre comment des plaques publicitaires émaillées, dites « émaillètes », peuvent devenir l'objet d'une recherche quotidienne, l'histoire d'une vie, d'un métier. Chargé de débarrasser l'ancien café de ses parents après leur départ en retraite, Laurent conserve ce qu'il souhaite et tente de revendre le reste sur une réderie. Quel prix pour cette plaque émaillée qui était accrochée dans la salle du café ? « Je pensais presque rien, 5 ou 6 euros. On m'en propose 20, quatre fois plus ! Il y a plus de dix ans. » La réserve familiale épuisée, Laurent décide d'en faire son nouveau fonds de commerce. Ce que chaque vendeur fait occasionnellement sur les réderies, Laurent en fait son quotidien. En devenant « débarrasseur » pour les autres, à la recherche de plaques émaillées, il sillonne la région en voiture et multiplie ses enquêtes, faisant du porte à porte, dénombrant les commerces fermés ou abandonnés. Jusque dans les années 1960, les fournisseurs donnaient trois plaques émaillées à chaque commerçant. La première était installée sur la devanture du café ou de l'épicerie, la seconde à l'intérieur. La troisième se trouvait généralement inutilisée, conservée à l'état neuf dans l'arrière-boutique ou au grenier. Aujourd'hui les plaques qui séjournaient à l'extérieur et à l'intérieur du magasin ont disparu, jetées ou enlevées à sa fermeture, parfois volées. Lors de ses investigations, Laurent demande aux

commerçants en retraite de vérifier dans leurs greniers si les troisièmes plaques n'y sont pas encore. Souvent étonnés de l'intérêt que Laurent porte à ces plaques et ignorant leur valeur, la plupart d'entre eux les cèdent après un échange de paroles. Ces retraités veulent discuter, pas tant du prix que d'eux-mêmes. Par cette transmission, Laurent peut acquérir les plaques à « bon prix », pour autant qu'il hérite de leurs histoires : « Un petit vieux m'a pris deux ans avant de lâcher ses émaillètes. Chez lui, personne n'avait réussi à entrer avant moi. Il m'en a fallu du temps et des conversations ! Mais c'était vraiment un bon coup. Achetées 200 euros les trois, je les ai revendues 6 000 euros. En plus je sais qu'il lui en reste mais je prends mon temps. Il ne faut pas noyer le marché. » Ces plaques sont rares et doivent le rester car leur accumulation ferait chuter les prix.

Ce type d'objet sériel et de prix n'est pas le propre de la réderie, il en est même l'exception : les objets triés, sélectionnés font tache. Les séries indiquent le commerce de l'argent, pas celui des gens. À Canaples, Laurent présente une vingtaine de plaques publicitaires émaillées, toutes alignées. À leurs côtés, il a disposé deux ensembles de cendriers anciens (« Cusenier Ambassadeur », « Jus de fruits Challand », « Apéritif Véga », « Vichy-Célestin ») et de carafes (« Suze », « Pastis 51 », « Casanis »). Son étal propose exclusivement des « marques ». C'est là sa singularité. Or, les objets bien établis et cotés n'ont pas leur place sur la réderie. Leur apparition s'accompagne de la venue des autres, des urbains, des étrangers, qui viennent mettre un terme à la réderie comme marché local d'objets de peu. De ce point de vue, la réderie perd son nom. Comme l'affirme Jean-Paul Morel, membre du foyer rural organisateur de la réderie de Canaples : « On ne va plus à la grande réderie d'Amiens. C'est une vraie brocante maintenant. Il y a beaucoup de Hollandais, de Belges et d'Anglais. Les prix ont vachement monté. C'est devenu une réderie de voleurs, une réderie de riches. » Plus les objets ont une valeur commerciale, plus les vendeurs et acheteurs viennent de loin. Le prix des objets donne l'indice local de la réderie. Alors à Canaples, Laurent vend peu, presque pas. Son étal est regardé, en passant. De beaux objets, trop beaux, à des prix certainement trop élevés comme l'explique un participant : « Je ne demande même pas le prix, c'est pas la peine. » Le caractère déplacé de son étal explique le sort que Laurent réserve à la plaque la plus chère. L'estimant à 450 euros, il ne cherche pas à la vendre mais à l'échanger : « Je ne peux pas trouver de preneur ici, mais comme je l'ai en double, un collègue ou un collectionneur peut m'en proposer une autre. » Si cette même plaque se trouvait perdue dans un autre étal, elle serait prisée comme étant une bonne affaire. Le caractère hétéroclite d'un étal indique la volonté de se débarrasser des objets à tout prix. À l'inverse, la démarche de Laurent repose sur la recherche d'un bénéfice

financier<sup>6</sup>. Ses plus belles pièces ne sont pas présentes à Canaples. Il les réserve aux salles des ventes. Une fois par an, il se rend à Drouot où la négociation de ses objets répond à la règle de la concurrence. Il y vend ses pièces les plus rares aux plus offrants. Les plaques ont pour lui une valeur refuge. Laurent en a mis une de côté pour la naissance de son enfant, assurant ainsi la transmission d'un héritage.

## Le neuf

Comme le sériel, les objets neufs sont rares. Si leur vente n'est pas interdite, elle nécessite toutefois la présentation de papiers (la facture d'origine) en cas de contrôle des gendarmes. Seuls les objets ayant une histoire – objets usés par le temps – ont le droit, légalement et moralement parlant, d'être présents. Les marques du temps donnent leur valeur aux objets d'occasion. Mais si l'état d'usure d'un objet est tel qu'on ne puisse plus le reconnaître, la trop grande accumulation de ses marques finit par le dévaluer, par le perdre. Si les objets neufs, ceux qui ont toute leur vie devant eux et dont l'histoire reste à écrire, peuvent être achetés, les objets de réderie sont quant à eux remis en circulation et, en ce sens, rachetés. Le prix d'un objet neuf est fixé par avance. N'ayant pas d'histoire, il n'y a rien à en dire : ni l'objet ni son prix ne sont à discuter. La raison invoquée est celle d'un prix qui fonde son irrévocabilité sur une utilité et une fonctionnalité évidentes. La promesse d'usage du neuf fait autorité. L'objet d'occasion, lui, tire sa valeur du temps qu'il a passé à exister. Parfois, la tentation de retrouver la valeur de ce temps perdu se manifeste comme argument de vente pour certains objets neufs, dont le processus de fabrication inscrit en eux le vieillissement. Boîtes de biscuits ou de cacao, affiches publicitaires, lampes, objets « à l'ancienne », on passe sous silence le mot de « fabrication à l'ancienne » car il dévoile le caractère artificiel de l'ancien. Quand, dans le commerce classique, on s'abstient de toucher l'objet neuf de façon à le conserver vierge de toute empreinte, de toute marque qui viendrait le souiller, l'objet de réderie requiert d'être manipulé, jaugé, parcouru, reconnu de la main. Si, lors de son achat, un objet neuf se voit emballé, protégé, soustrait aux risques d'altération (chocs, intempéries, regards et convoitise des autres), l'objet de réderie est à l'inverse rarement emballé. Il est plutôt porté ostensiblement par son acquéreur, à bras le corps.

6. Cette recherche passe par différentes stratégies commerciales. Il arrive à Laurent de « remiser », selon ses mots, autrement dit de revendre un objet au prix où il l'a acheté. La pratique de la remise consiste à remettre le bénéfice à plus tard. Ce « cadeau » fait à l'acheteur permet d'instaurer une relation de confiance qui, à d'autres occasions, se révélera plus payante. La remise permet également de dégager l'argent nécessaire à l'achat d'un autre objet offrant une meilleure possibilité de bénéfices. À l'inverse, « se prendre une puce » signifie vendre à perte.

La nature des objets de réderie ne tient pas seulement aux objets eux-mêmes. Ils doivent avoir été investis personnellement par leur vendeur. À ce sujet, la place des animaux est révélatrice. Ils sont rares et exclusivement de petite taille. À Canaples, quelques serins, lapins nains, cochons d'Inde et pigeons d'élevage. Ces animaux relèvent d'un régime du familier qui en fait des « objets » de réderie. Seuls les objets ayant une histoire, une âme, y ont leur place. L'objet de réderie, en tant qu'objet résiduel, atteste qu'il a tenu sa promesse d'existence. Il a déjà vécu, il a déjà servi et c'est cela que l'on vient racheter sur la réderie.

L'identité de l'objet de réderie est provoquée, causée, par la manifestation d'une double altérité. D'une part, l'objet se présente au seuil, voire au-delà de sa valeur d'usage, sous une forme altérée. Pour Laurent, une « émaillette trop neuve » est toujours douteuse, on peut soupçonner qu'elle est un faux. L'impeccable est soupçonnable d'inauthenticité. L'*altération* est la marque de la contingence de l'histoire comme possibilité du devenir-autre des objets. Ce qui donne aux plaques leur valeur d'authenticité est inscrit dans leurs marques, leurs déformations<sup>7</sup>. D'autre part, de se retrouver au milieu de tout et de n'importe quoi, parmi une accumulation d'objets disparates, conduit à défaire l'objet d'un régime homogène d'existence. Ces deux points expliquent en quoi le neuf (caractérisé par une absence d'altération) et le sériel (impliquant le classement homogène) apparaissent déplacés sur ce type de marché<sup>8</sup>.

## Le “tribunal” des objets

L'objet de réderie est le contraire de l'objet dont la brillance fonde l'idéalité. Il tire sa valeur de son histoire. Il se caractérise par sa matité, par la patine du temps, il est riche de la désuétude. L'histoire réclame de trier l'amas confus, non classé des objets. Ce travail de recherche vise à extraire de l'informe l'objet comme chose de l'histoire dont il faut lever le voile, la toucher en époussetant l'objet, en le dépoussiérant, plus tard en le lavant, voire en le réparant. Dans cette archéologie de surface s'engage l'expérience d'un temps retrouvé.

La valeur des objets de réderie rejoint ici celle des objets ethnographiques. L'objet doit suffisamment témoigner et par là gagner le statut de

7. Laurent a l'œil expert du maquignon qui sait trier : « Je vois tout de suite quand c'est trop beau pour être une vraie. » Pour autant, ces marques ne sont pas les critères exclusifs de l'authenticité. Les plaques originelles, d'époque et impeccables d'avoir été longuement retirées du monde puisque d'emblée conduites au grenier (cf. *supra*), ont une grande valeur. Elles ont passé leur vie dans l'attente et l'oubli. Elles sont dignes du plus haut prix.

8. À cet égard, le dispositif de la réderie rappelle le traitement réservé aux images et aux objets dans la revue *Documents*, qui vise « un usage critique de la valeur d'usage » (Didi-Huberman 1995 : 14).

pièce à conviction. C'est à la condition d'avoir vécu cette histoire, au point d'y perdre sa valeur d'usage, qu'il peut se constituer en témoin convaincant. Comme le note Jean Bazin (2002 : 281-282), l'ethnographe ne s'y trompe pas :

« S'il achète, l'ethnographe n'achète que de l'occasion véritable, du seconde main certifié, du garanti usagé. [...] D'où l'intérêt du collectionneur-ethnographe pour les tas d'ordures ou les vieux greniers : si on a jeté ou délaissé ces objets, c'est parce qu'ils étaient usagés au point même d'être devenus hors d'usage. »

L'objet de réderie rejoint également l'objet ethnographique dans sa valeur d'archive non intentionnelle. Comme le soulignaient en 1931 les « Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques » :

« Une collection d'objets systématiquement recueillis est un riche recueil de "pièces à conviction", dont la réunion forme des archives plus révélatrices et plus sûres que les archives écrites, parce qu'il s'agit d'objets authentiques et autonomes, qui n'ont pu être fabriqués pour les besoins de la cause... »<sup>9</sup>

Affirmer que l'objet possède une valeur de preuve ethnographique dans la mesure où il n'existe pas comme archive intentionnelle signifie qu'en lui ne sont préjugées ni valeur historique, ni définition sélective de l'histoire. Il consigne l'histoire sans jamais avoir été pensé en être un jour le témoin. Du temps de son usage, aucune intention, aucune réserve n'avait été posée pour le jour où il devrait témoigner. C'est ainsi qu'il dispose de toute son épaisseur historique. Il en est de même pour l'objet de réderie, sa valeur d'archive domestique est également non intentionnelle :

« Pris ensemble, tous les documents qui s'accumulent dans nos habitations [...] ne résultent pas d'une décision délibérée, comme c'est le cas chez un collectionneur de vieux papiers. Ils sont secrétés de façon organique par les faits et les gestes qui remplissent notre vie quotidienne. Ces documents forment donc des archives au sens le plus strict de ce terme... » (Pomian 1997 : 4054).

Cette valeur supérieure nous met sur la voie d'un devenir-autre de l'objet, comme histoire soumise aux autres, jugée par les autres dans ce « tribunal » des objets qu'est le marché à réderies. L'absence relative de hiérarchisation et d'ordonnancement des objets fournit la règle du jeu préalable à toute réderie. Sa morphologie hétéroclite invite l'acheteur à une démarche de chinage : c'est à lui que revient de trier, séparer, procéder au débarras.

9. Texte cité par Clifford (1996 : 72). Selon Jean Jamin (1996 : 18, 28), cette brochure non signée, publiée sous l'égide du Musée d'ethnographie du Trocadéro et de la Mission Dakar-Djibouti, a été « conçue par Marcel Griaule et rédigée par Michel Leiris d'après les cours professés par Marcel Mauss à l'Institut d'ethnologie de l'université de Paris ». La « métaphore judiciaire » pour qualifier la démarche ethnographique prend ici tout son sens. Voir Jean Jamin (1989), où l'auteur montre comment, de Mauss à Rivière, cette conception est liée à l'avènement de l'idée d'une politique culturelle de la vérité : « l'ethnographe est comme un juge d'instruction » ; « l'objet ethnographique est une pièce à conviction » ; « l'indigène doit passer aux aveux », au sens d'avouer sa culture.

L'objet est choisi, élu parmi d'autres. Mais le rituel de vente active un principe de réciprocité par lequel une fonction de tri se voit également déléguée aux objets. L'acheteur qui n'achète rien a le sentiment de n'avoir « rien vu ». Il est délaissé par des objets qu'il a été incapable de percevoir, qui ne lui ont « rien dit ». Les objets ne l'ayant pas choisi, il se trouve en marge d'une appartenance à un marché qui se révèle communautaire.

La vente de l'objet permet autant de s'en séparer que de créer des liens avec l'autre. Le vendeur, avocat des objets, plaide en leur faveur. L'acheteur, en questionnant le vendeur sur l'histoire et la nature de l'objet aussi bien qu'en questionnant l'objet lui-même – origine, âge – fait figure de juré. Le tri des objets consiste à les juger. La réderie s'institue comme tribunal où l'on juge les objets dignes ou indignes de rachat. Ce sont les autres qui emportent et reconduisent l'objet au seuil d'une renaissance à laquelle on sera dorénavant étranger. L'objet est désormais absenté du « chez moi », du grenier. La valeur d'usage de l'objet résiduel se commue en valeur d'histoire. La saisie par l'autre assure un devenir-autre de l'objet comme objet de mémoire, digne de causer le souvenir<sup>10</sup>.

À la fin de la réderie, après que les objets ont passé une journée à être exposés, les sentences sont prononcées<sup>11</sup>. En cas de rachat, la réussite s'atteste par le vide dont l'étal est porteur. La place est faite et laissée vacante. Aux objets non repris, les vendeurs appliquent différentes peines. On accorde à certains d'être remballés et de leur redonner une chance, plus tard, sur une autre réderie. Dans ce cas, le vendeur partage la peine de l'objet : « Ce qui est pénible, c'est de devoir remballer ce qu'on n'a pas vendu. » D'autres objets, comme un pardessus en laine, se voient soumis à un appel public à donation. Son propriétaire, passant du statut de vendeur à celui de donateur, ironise en mobilisant une autre règle que celle de la réderie. Le pardessus ne sera pas vendu mais donné : « J'en ai marre de ce manteau, je ne le ramène pas encore. Bon, on va faire comme au secours populaire ». L'homme quitte son étal avec l'habit et le pend à la vue de tous : « C'est à vous maintenant : qui veut bien le prendre ? » Aussitôt repris, le manteau se voit sauvé d'un abandon. Pour l'objet qui n'a pas trouvé preneur, le vendeur peut décider de l'abandonner définitivement. Le tri s'opère aussi à ce niveau.

10. Comme l'explique Michel Serres (1989 : 110-111) : « Dans toutes les langues de l'Europe, au nord comme au sud, le mot chose, quelque forme qu'on lui donne, a pour origine ou racine le mot cause, puisé dans le judiciaire, le politique ou la critique en général. Comme si les objets eux-mêmes n'existaient que selon les débats d'une assemblée ou d'après décision par un jury. »

11. Le mot *exposer* renvoie ici à l'abandon. Ce que l'on expose, c'est ce que l'on met à la vue de, au sens où l'on offre au regard. Historiquement, on exposait les enfants que l'on ne voulait pas garder. À l'entrée des églises, puis des hôpitaux, les enfants abandonnés étaient exposés pour que l'on vienne les prendre. Plus tard on parlera également d'expositions publiques dans le droit pénal pour désigner les peines infligées aux gens en faute et condamnés à faire acte de rédemption.

Ayant échoué dans sa mise à l'épreuve, il est courant, à la fin de la réderie, de laisser l'objet « sur place ». La sentence rendue signifie qu'il n'est plus digne d'être sur une réderie. Il devient un déchet.

## Une économie de la parole

Ce qui se joue sur la réderie ne peut se penser sous le seul aspect financier. L'accord sur le prix est un accord sur les choses. La transaction vise au partage, à une forme de réciprocité. En ce sens, celui qui marchand trop est immoral. On va donc s'entendre sur le prix : « On coupe souvent la poire en deux », explique un vendeur. Dans le cas où un vendeur maintient un prix fixe, l'acheteur peut se sentir spolié, moins en raison du montant exigé que du fait qu'aucune de ses propositions de prix n'a été reconnue. Seule compte la transmission comme accord et partage de l'objet. Au cours de la transaction, les deux protagonistes sont jugés. Le bon prix, au sens moral du rachat, est un prix réduit (trois fois rien) indexé sur la réduction (l'usure) de l'objet. La règle de la réderie est celle des bas prix, pour les objets comme pour la location du lieu (4 euros par étal). Les mises et les gains sont eux-mêmes réduits. L'acheteur vient effectuer une dépense de plaisir, liquider ses fonds de poche. L'estimation de l'objet est à entendre au sens de l'estime, c'est-à-dire de la valeur affective qu'on lui porte. Le lien social passé se fait à bon prix, à prix d'ami, à prix communautaire. Financièrement parlant, le prix est sacrifié, il tend vers le rien<sup>12</sup>. Les revenus de la vente ne sont d'ailleurs pas imposés par l'État. Cette exemption peut apparaître comme une contrepartie à la non-prise en charge par l'État de l'histoire de ces gens et de leurs objets. L'État s'abstient d'intervenir. Sur la plupart des réderies, surtout à l'occasion de la dernière de l'année, sa présence (celle de ses lois et de ses gardiens) est marquée par un laisser-faire. On laisse s'échanger les objets, des objets de peu, de peu d'argent, de gens de peu. À Canaples, n'a lieu aucun contrôle des objets (le neuf exigeant une facture), ni des gens (la limitation étant de deux réderies dans l'année) : « Aujourd'hui, on n'a pas sorti les papiers, les gendarmes préparent Noël. »

Sur le plan juridique, le marché à réderies est soumis à la réglementation des ventes au déballage. Au regard du commerce classique, cette juridiction permet une forme de déréglementation organisée en transférant à la population l'autorité en matière de fixation des prix. La population est laissée libre de fixer ses prix, ouvrant par là un espace de négociation qui

12. De ce point de vue, le prix de la réderie peut être historiquement rapproché de la *redisme*, qui signifie en vieux français seconde dime, c'est-à-dire le dixième du dixième du prix (Godefroy 1982).

nécessite une prise de parole, un échange entre l'acheteur et le vendeur. Les prix ne sont pas affichés, pas écrits, ils doivent être parlés, négociés. La vente repose sur un contrat oral, sur la parole donnée<sup>13</sup>. L'acquisition de l'objet se contractualise par une transmission orale : absence de contrat écrit, de factures, d'inventaire des stocks, de noms étiquetés, de garantie, de mode d'emploi. Aucune nomenclature. L'objet n'a pas à être dit ailleurs qu'en lui-même. S'il doit l'être, c'est par la bouche de son propriétaire. Le savoir et l'histoire ne peuvent être posés en dehors de l'objet ou de son propriétaire. Nommer l'objet par écrit reviendrait à signer sa mort<sup>14</sup>. Les rares fois où l'écriture apparaît sur la réderie, elle porte son caractère littéralement déplacé, au point d'y faire apparaître l'erreur : « camaris jaunes : 3 € », « camaris gris : 2 € », « matériel ifi », « parfins ».

L'objet tient lieu de discours et, dans sa manière de le manipuler, on peut voir chez l'acheteur la tentative de mettre à l'épreuve sa familiarité avec lui. La transmission d'un objet connu se passe de mots. Dans le cas des plaques émaillées de Laurent, la transmission s'étant effectuée préalablement (chez les particuliers eux-mêmes), sa présence sur la réderie se résume au commerce d'objets dont la mémoire est *déjà* constituée et organisée. Alors Laurent, comme les brocanteurs et les antiquaires, se complaît souvent à « biographier » ses objets, tentant par là de les rétablir aux yeux de l'acheteur comme objets d'histoire et de mémoire. À l'inverse, la dimension communautaire de la réderie fonctionne sur les bases d'une transmission presque silencieuse. Le lien s'effectue par le passage des objets. L'économie de la parole donne l'indice du partage de l'histoire. Ce qui donne à l'objet une valeur d'échange, c'est qu'on s'en sépare pour le *donner* à l'autre.

## Réderie et mémoire

La réderie est un marché du temps qui passe, des résidus de l'histoire que l'on se transmet. « Vidé », en fin de vie, il ne reste plus à l'objet que les impressions laissées par l'usage. Ce sont ces marques visibles que l'on vient reconnaître puis racheter. La valeur de l'objet repose sur ce qu'il a

13. Une vendeuse nous explique que dans une situation où un acheteur avait renchéri sur une transaction conclue avec un premier acheteur, elle s'est refusée de lui vendre l'objet convoité. Elle achève son récit par la formule : « Je n'ai qu'une parole. »

14. Ce point rappelle la controverse rapportée par Isac Chiva au sujet de la constitution du Museo della Civilita contadina à San Marino di Bentivoglio. Participant à la création d'un musée qui racontait leur histoire, les agriculteurs ont longtemps refusé de voir leurs objets « accompagnés de cartels, d'étiquettes, d'explications écrites » : « C'était, dans leur esprit, mettre une pierre tombale que d'apposer des étiquettes sur tous ces objets qu'ils avaient rassemblés, qui leur avaient appartenu, qui leur parlaient spontanément, sans qu'ils aient besoin d'explications ou de commentaires, et qui, pour eux, étaient encore vivants » (Chiva 1997 : 360).

été. La signature de l'histoire donne lieu au rachat comme conciliation de la vie et de la mort. La réderie s'institue comme rite de passage. Quelque chose du passé nous revient par l'objet, dont les altérations indiquent la traversée de l'histoire. Si son rachat signe sa reconnaissance, sa réhabilitation, il peut également devenir l'objet d'une réparation. Un objet racheté est souvent par la suite réparé. Comme dans le cas des débats touchant à la patrimonialisation des monuments historiques, la question de la réparation des objets de réderie renvoie à ce qui fonde leur authenticité. La valeur patrimoniale d'un objet ne repose pas sur son état originel mais sur son histoire. La réhabilitation d'un objet de réderie ne va pas jusqu'à le priver de toutes les impuretés ou cassures qui le signent. Comme l'avance Henri-Pierre Jeudy (1987 : 23), « le plaisir de l'objet cassé (n'est-il (pas) le secret d'un amour pour l'impossible reconstitution ? » Pour que l'objet puisse encore dire l'histoire, il doit conserver dans sa texture ce qu'il a vécu. Le devenir-autre de l'objet sur les réderies engage son vendeur à passer un témoin parlant et convaincant.

Sur le point de perdre leur valeur d'usage, les objets gagnent une valeur de mémoire. La singularité de ce travail de mémoire tient au fait qu'on y traite la mort de son vivant. On ne se demande pas ce qui reste ou ce qui demeure attaché à l'objet une fois que son propriétaire est mort. Son propriétaire est là, il transmet l'objet de son vivant. La réderie est un marché d'objets presque perdus, de mémoires en sursis dont l'accumulation et l'absence de tri indiquent la confusion. Ce marché permet de trier et juger des collections sauvages, une mémoire non classée. L'histoire n'est pas « objectale », au sens où elle serait seulement écrite dans l'objet. Elle s'écrit d'un village à l'autre, de place en place, de main en main. Les altérations causées par la vie, dont témoigne l'objet résiduel, dévoilent la possibilité de la mort. Le débarras des réderies est une scène de commémoration. On défile devant les objets avant de les choisir et de les rapporter chez soi. Là, ils deviennent des objets-mémoire. La réderie offre à l'objet la possibilité d'un nouveau cycle de vie. Il s'y engage autant une fin (la fonctionnalité de l'objet comme valeur d'usage) qu'une suite (l'histoire comme valeur d'image et de décoration). Désormais l'objet atteste de l'histoire. Par là, il gagne une nouvelle vie d'objet en retraite. Le « séjour » l'accueille à titre de décoration. Il fait salon.

Un homme s'intéresse à une cloche dont le mécanisme électrique est peut-être cassé. Le vendeur ne sachant pas si elle fonctionne toujours la lui propose à 3 euros. L'acheteur réplique : « Ça me fait peur. Pour 1,5 euros je la prends. » La négociation porte sur le risque encouru par l'acheteur en payant une cloche peut-être inutilisable. Après un silence, le vendeur reconsidère son offre et s'accorde avec l'homme sur un montant de

2 euros. L'acquisition se termine sur les mots de l'acheteur : « De toutes les façons, ça pourra toujours servir de décoration. » La condition du rachat de l'objet n'est pas sa valeur d'usage, car il fait sens au-delà, dans sa valeur esthétique de décoration<sup>15</sup>. Selon Jean Baudrillard (1993 : 104), l'objet ancien « n'est pas a fonctionnel ni simplement "décoratif", il a une fonction bien spécifique [...] : il signifie le temps ». Au-delà de la perte de sa valeur d'usage, perdre quelque chose de l'objet : la présence de son histoire. À l'extrême de sa fonctionnalité s'entrevoit la possibilité du rachat de l'histoire par la conservation de ce qui ne doit pas disparaître. La dette envers l'histoire peut s'entendre comme devoir de mémoire. Sur la réderie, ce que l'acquéreur met dans la balance, le prix qu'il met, est en rapport avec ce qu'il juge, dans l'objet, digne d'une histoire à transmettre. Derrière l'accord sur le prix se dessine le partage de la valeur morale de l'objet. Le plaisir du rachat de l'objet repose sur l'accomplissement d'un travail de mémoire par lequel l'histoire se voit triée, jugée, reconstruite. Nous touchons là à la dignité de ces gens et au sens moral de la réderie.

## Des objets sans musée

Le marché à réderies expose des objets usés, vidés, à l'article de la mort, sans distinction, sans piédestal, souvent à même le sol comme pour signifier une proche inhumation. Ces objets sont en balance entre deux instances : l'oubli comme enterrement ou la mémoire comme relèvement. Dans cet entre-deux, la réderie est l'occasion de petites histoires, quand d'autres objets, célébrés dans ces hauts-lieux que sont les musées, tendent à l'universel d'une autorité qu'on appelle l'histoire. Là où certains objets trouvent place dans des lieux de mémoire officiels (musées, monuments, archives), les objets de réderie sont mis à la rue. Quand les premiers bénéficient d'une promesse d'éternité liée au statut juridique d'inaliénabilité des collections muséales, l'avenir des seconds est en sursis. Alors, à défaut de conservation muséale, l'économie patrimoniale des réderies s'organise communautairement. Elle permet un réinvestissement de ces objets qui n'ont plus de lieu propre et, en l'occurrence, pas de musée.

Un vieil homme déambule, à la main un petit tracteur, un jouet. Il s'attarde auprès des étals tenus par les enfants, s'approche d'eux et tend son tracteur : « Vous n'auriez pas d'objets comme ça ? » L'homme qui cherche des tracteurs tout le long de l'année sur les réderies est un ancien agri-

15. Cette transformation en objet de décor peut également s'accompagner d'un autre recyclage fournissant à l'objet une nouvelle fonctionnalité : les roues de charrette qui font retraite au salon servent de support au plateau de la table, les jougs suspendus au plafond sont réutilisés comme luminaires, etc.

culteur. À la retraite depuis cinq ans, il a commencé sa collection il y a huit ans. Il a maintenant une autre activité : « Plus qu'un travail, c'est un passe-temps », selon lui. L'expression valide le passage d'un travail à une occupation du temps. Sa collection multiplie les signes de présence de ce qu'il n'est plus. Cette activité lui permet d'assurer une continuité à l'intérieur d'un changement de vie. Le tracteur, référentiel de l'objet fonctionnel et professionnel, se trouve investi comme passion. Son accumulation, sous une forme miniaturisée, réduite, participe à un travail de mémoire.

L'objet de réderie prend un statut spéculaire. Il nous renvoie à notre condition d'être manquant. L'altérité et l'altération de l'objet résiduel nous donnent à voir ce manque-à-être que l'on éprouve à sa rencontre, que l'on peut répéter en retournant plusieurs fois dans la journée sur la réderie. On peut devenir collectionneur de réderies (des objets comme des lieux). Un Don Juan de l'objet, un collectionneur de rencontres qui se trouve condamné à la répétition de son geste d'acquisition parce qu'à chaque fois il rate son objet. L'objet demeure manqué, manquant. Plus la collection est grande, plus elle signe le ratage de la rencontre avec l'objet. La collection multiplie davantage les signes de l'absence que les objets eux-mêmes : « [...] la collection, suspendue à un objet qu'il n'y a pas, le seul réel, l'objet introuvable, qui manque incessamment, ne cesse et ne cessera jamais de manquer » (Wajcman 1999 : 49). Où le vieil homme peut-il célébrer le souvenir de sa vie active ? Pas dans un musée du tracteur ou de l'agriculture, inexistant dans la Somme. Il s'en construit donc un, en modèle réduit, avec des objets eux-mêmes réduits. Des tracteurs d'enfants, des tracteurs miniatures. Il possède aujourd'hui six cents pièces, installées dans une étable recyclée en musée : « On a carrelé et pour les vitrines, c'est facile, on prend le devant d'une véranda ». Il se promène avec son objet qu'il vient chercher.

## Sinistre mémoire

De même que le vendeur de ses collections ou passions passées propose une part de lui, l'acheteur ne reconnaît que les objets pouvant lui parler, lui « dire quelque chose ». La question que se posent réciproquement les participants à une réderie : « As-tu trouvé quelque chose ? », indique l'indétermination de la part de l'objet et de la part de soi, leur intrication. Il faut, par la trouvaille et l'acquisition, s'y « retrouver », trouver une chose qui parle la langue de notre histoire individuelle et collective. L'objet sans intérêt est muet : « Ça ne me dit rien ». Toutefois, même lorsque l'objet parle, sa signification renvoie à une détermination historique qui échappe partiellement aux participants. Il est nécessaire que cet objet ancien oscille

entre le connu et l'inconnu. La question posée par l'objet rejoint celle de notre finitude. En miroir surgit la question de ce qui demeure, de ce qui résiste et peut se transmettre. Ce détour par les objets est une délégation de notre morale aux objets (Latour 1992). La réderie permet de témoigner du passage du temps, de ses peines comme de ses blessures.

Que le territoire où se déroulent les réderies ait été frappé de guerres successives (pour ne parler que de l'époque moderne, citons 1870, le front de la Somme en 1914-1918, puis la Seconde Guerre mondiale) ne peut être tenu pour indifférent dans le maintien de ce système d'échange d'objets en souffrance. Les gens comme leurs objets partagent une histoire malmenée, une pauvreté et un oubli de sinistre mémoire.

Que reste-t-il pour témoigner de cette histoire ? Les traces, les indices laissés deviennent des preuves historiques qui vont faire foi. On peut témoigner parce qu'il y a des restes. Pour Giorgio Agamben (1999 : 176), ce qui fait et fonde le témoignage est ce qui reste :

« Si celui dont l'humanité fut détruite est le seul à vraiment témoigner de l'humain, alors cela veut dire que l'identité entre homme et non-homme n'est jamais parfaite, qu'il n'est pas possible de détruire intégralement l'humain, que toujours reste quelque chose. Le témoin est ce reste. »

Le témoignage a lieu dans une incapacité à tout détruire, à tout oublier. L'absence de lieux officiels, comme les musées, où l'histoire locale est racontée conduit à faire du territoire le lieu même de visibilité de son histoire. La Somme porte cette mémoire dans sa terre. En certains endroits (par exemple de Gratibus à Montdidier), on retrouve les traces des pistes d'atterrissage construites par les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale. Les agriculteurs les utilisent aujourd'hui pour accéder à leurs champs. Certains bois recèlent encore des obus, d'autres en sont marqués (le Trou de la Boisselle, le Bois Delville, le Bois des Loups à Lœuilly, etc.). Des douilles de fusils se retrouvent encore dans les jardins. Nombre de récits du passage des Allemands parlent des traces laissées sur les miroirs des maisons occupées. Le territoire porte silencieusement cette histoire. Le grand nombre d'objets permet à certains de faire de véritables musées sauvages. Entre Albert et Bapaume, on trouve des cafés célèbres pour leurs collections d'objets de la Première Guerre mondiale. Obus, casques, fusils, habits militaires, gourdes sont exposés derrière des vitrines ou accrochés aux murs. On trouve dans le jardin du café Tommy, à Pozières, une tranchee reconstituée à ciel ouvert avec ses sacs et ses planches. La mémoire se constitue dans une proximité familière par l'intermédiaire de lieux et de personnes porteuses de ces récits<sup>16</sup>.

16. Dans la Somme, il existe très peu de musées traitant de la guerre. Les lieux de mémoire se cantonnent au territoire, aux nombreux cimetières et monuments aux morts. À ce sujet, il serait .../...

Le silence officiel sur ce passé est tel que lorsqu'est prise la décision d'implanter le troisième aéroport de Paris à Chaulnes, dans la Somme, l'histoire resurgit. Même enterrée, elle conserve ses droits. La polémique s'engage en raison d'un oubli : l'aéroport est censé s'installer sur un site où reposent les dépouilles de milliers de morts de la Première Guerre mondiale. Cette véritable profanation est vécue comme une négation de l'histoire, comme l'explique un des porte-parole de la coordination contre l'implantation de l'aéroport :

« Des cimetières, ici, il y en a partout. C'est un peu comme si le gouvernement avait monté un projet dans la baie du Mont-Saint-Michel et découvrirait tout à coup l'abbaye, à la faveur d'un lever de brume. »<sup>17</sup>

### La réderie comme rêverie

À défaut de disposer pour leur histoire d'une reconnaissance et de lieux officiels, ces gens et leurs objets sans musée engagent un travail de mémoire communautaire et nomade par l'intermédiaire de la réderie. Leurs objets en fin de vie y gagnent une valeur de mémoire se substituant à leur première raison d'être – leur fonctionnalité comme valeur d'usage. Par ce devenir-autre, l'objet laisse entrevoir la possibilité d'une nouvelle histoire :

« C'est justement dans [la] discordance entre l'hallucinatoire et la structure des objets que repose notre infime chance de liberté : une possibilité de changer l'ordre des choses » (Einstein 1929 : 98).

Avant de s'appliquer aux objets, le mot réderie désignait l'état d'âme d'un homme. Son origine provient de « réder », apparu vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, qui signifie « rêver, c'est-à-dire faire un songe, être le jouet d'une vision nocturne, parce que les objets que nous avons vus nettement le jour reviennent la nuit confus et mélangés dans notre sens intime » (Godefroy 1982). La réderie est un *deliramentum*, un songe, une rêverie. Une chose qui fait rêver.

**MOTS CLÉS/KEYWORDS** : objet/*object* – mémoire/*memory* – vide-greniers (réderie)/*second-hand market* – transmission/*handing down* – histoire familiale/*family history* – Somme.

---

intéressant d'étudier l'Historial de la Grande Guerre à Péronne. Si la plupart des visiteurs saluent sa réussite muséographique, l'Historial passe relativement sous silence l'inscription territoriale et la mémoire locale de la guerre.

17. « La mémoire de la bataille de la Somme contrarie le troisième aéroport parisien », *Le Monde*, 12 décembre 2001 : 14.

## BIBLIOGRAPHIE

Agamben, Giorgio

1999 *Ce qui reste d'Auschwitz*. Paris, Payot. (1<sup>re</sup> éd. 1998).

Barley, Nigel

1986 *A Plague of Caterpillars. A Return to the African Bush*. London, Penguin Travel Library.

Baudrillard, Jean

1993 *Le Système des objets*. Paris, Gallimard. (1<sup>re</sup> éd. 1968).

Bazin, Jean

2002 « N'importe quoi », in Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard & Roland Kaehr, eds, *Le Musée cannibale*. Neuchâtel, Musée d'ethnographie de Neuchâtel : 273-287.

Chiva, Isac

1997 « L'objet d'exposition : témoigner pour les uns, signifier pour les autres », in Jacques Hainard & Roland Kaehr, eds, *Dire les autres. Hommages rendus à Pierre Centlivres*. Lausanne, Payot : 359-363.

Clifford, James

1996 *Malaise dans la culture. L'ethnographie, la littérature et l'art au XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, Ensb-a. (Éd. orig. angl. Harvard University Press, 1988).

Conférences des Rosati picards

1905 *Conférences des Rosati picards, tradition, art, littérature, Amiens. XI : La Réverie et les rédeux, concours de définitions picardes, envois primés lus à la séance du 19 novembre 1904*. Cayeux-sur-Mer, Imprimerie Maison-Mabille.

Dagognet, François

1997 *Des détritius, des déchets, de l'abject : une philosophie écologique*. Paris, Synthélabo.

Didi-Huberman, Georges

1995 *La Ressemblance informe ou le gai savoir visuel selon Georges Bataille*. Paris, Macula.

Einstein, Carl

1929 « André Masson, étude ethnologique », *Documents* 2 : 93-102 (Réimp. Jean-Michel Place, 1991).

Godefroy, Frédéric

1982 *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*. Genève-Paris, Slatkine. (1<sup>re</sup> éd. Paris, 1891-1902).

Hollier, Denis

1991 « La valeur d'usage de l'impossible », préface à la réimp. de *Documents*, 1929-1930. Paris, Jean-Michel Place : VII-XXIV.

Instructions...

1931 *Instructions sommaires pour les collecteurs d'objets ethnographiques*. Paris, Musée d'ethnographie du Trocadéro, Mission Dakar-Djibouti.

Jamin, Jean

1987 « Du ratage comme heuristique, ou l'autorité de l'ethnologie », *Études rurales* 101-102 : 337-341.

1989 « Le musée d'ethnographie en 1930 : l'ethnologie comme science et comme politique », in Georges Henri Rivière, *La Muséologie selon Georges Henri Rivière. Cours de muséologie, textes et témoignages* [éd. par l'Association des amis de Georges Henri Rivière]. Paris, Dunod : 110-121.

1996 « Introduction à *Miroir de l'Afrique* », in Michel Leiris, *Miroir de l'Afrique*. Paris, Gallimard (« Quarto ») : 9-59.

Judy, Henri-Pierre

1987 « Une esthétique de l'abandon », in Association comtoise des arts et traditions populaires, *Les Enjeux du tourisme industriel : actes du colloque national*. Besançon, ACATP : 22-26.

Latour, Bruno

1992 *Aramis ou l'amour des techniques*. Paris, La Découverte.

Lenclud, Gérard

1995 « Le factuel et le normatif en ethnographie », in Marc-Olivier Gonseth, Jacques Hainard & Roland Kaehr, eds, *La Différence*. Neuchâtel, Musée d'ethnographie de Neuchâtel : 13-32.

Pomian, Krzysztof

1997 « Les archives », in Pierre Nora, ed., *Les Lieux de mémoire*. Paris, Gallimard (« Quarto ») : 3999-4067.

Serres, Michel

1989 *Statues*. Paris, Flammarion (1<sup>re</sup> éd. Bourin, 1987).

Wajcman, Gérard

1999 *Collection*. Caen, Nous.

---

RÉSUMÉ/ABSTRACT

Octave Debary & Arnaud Tellier, *Objets de peu. Les marchés à réderies dans la Somme*. — À partir d'une approche ethnographique, ce texte analyse la manière dont le marché à réderies, ou vide-grenier, propose un mode communautaire de recyclage des objets de peu. À l'extrême de leur fonctionnalité, de leur valeur d'usage, s'entrevoit en eux la possibilité du rachat de l'histoire comme conservation de ce qui ne doit pas disparaître. Ce rachat repose sur l'accomplissement d'un travail de mémoire par lequel l'histoire se voit triée, jugée et construite. La dette envers l'histoire, par l'intermédiaire de l'objet, peut s'entendre comme devoir de mémoire.

Octave Debary & Arnaud Tellier, *Objects of Little Value: Second-hand Markets in the Somme Region*. — This text analyzes, from an ethnographic standpoint, the way in which « réderies » markets – local jumble sales – offer a collective means of recycling objects of little value. Having almost exhausted their practicality and become useless, they offer the possibility of historical redemption through the preservation of what must be safeguarded. Acquiring these objects implies a process of remembrance whereby history is sorted out, judged and written. Our debt towards history, embodied by these objects, can be construed as a necessary act of remembrance. (Trad. Andrew Gallix.)